



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 30 juin 2022 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	26
Votants	:	32
Convocation et affichage	:	23/06/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Frédéric GONDRAND

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPAHNET, Nadège COUZON, Jérôme DOZANCE, Danielle MAGAND, Michel SEVENIER, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Jamal NAJI, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Laura MARTINS PEIXOTO.

Pouvoirs : Pascal PAILHA (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Clément CHAPEL), Juanita GARDIER (pouvoir à Antoinette SCHERER), Gracinda HERNANDEZ (pouvoir à Catherine MICHALON), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Véronique NEE.

CM-2022-175 - CULTURE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR CULTURE - REPARTITION DE L'ENVELOPPE - EXERCICE 2022

Rapporteur : Madame Assia BAIBEN-MEZGUELIDI

Il appartient au Conseil municipal de fixer par délibération, pour l'exercice 2022, le montant des subventions allouées aux associations culturelles annonéennes.

Après le bilan annuel réalisé avec chaque association percevant une subvention municipale, la proposition est de maintenir le niveau de financement pour chacune d'entre elles, hors versement des subventions exceptionnelles.

L'augmentation de la subvention allouée à la Batterie fanfare d'Annonay s'explique par la prise en charge directe d'un intervenant qui assure la formation des musiciens de cet ensemble. Cette formation était précédemment intégrée au sein du Conservatoire à rayonnement communal d'Annonay.

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle est accordée à l'ERSA-ANEF dans le cadre d'un projet d'exposition photographique sur le thème *Regard sur Annonay*, en partenariat avec Laura TANGRE et les résidents du CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile).

Il est donc proposé de procéder aux attributions de subventions du secteur culturel telles qu'elles ressortent dans le tableau suivant :

Associations	Montants 2022
Amis de l'orgue du Temple	700,00 €
Batterie fanfare	4 300,00 €
Chorale Mélodie	200,00 €
Chœur Impromptu	200,00 €
ERSA (Espace résidentiel social alternatif) - ANEF (Association nationale d'entraide féminine) - exceptionnelle	1 110,00 €
Espace 3A	300,00 €
Groupement philatélique (GPRA)	100,00 €
La Moustache et des Dentelles	700,00 €
Science pour tous	500,00 €
Théâtre d'en face	800,00 €
TOTAL	8 910,00 €

VU l'avis favorable de la commission générale du 21 juin 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PROCEDE pour l'exercice 2022 aux attributions de subventions aux associations du secteur Culture telles qu'elles ressortent du tableau ci-dessus,

DECIDE le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2022, desdites subventions,

PRECISE que les crédits budgétaires correspondant sont inscrits au budget principal de l'exercice 2022 – « Subventions à diverses associations »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge de toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 04/07/22

Affiché le : 05/07/22

Transmis en sous-préfecture le : 04/07/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220630-32103-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET